

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL599

présenté par

Mme Faucillon, M. Peu, Mme Bello, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrègne, M. Jumel, M. Lecoq, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« La répartition des places d'hébergement tient compte des possibilités d'emploi dans la région. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cette proposition reprend la proposition n°34 du rapport d'Aurélien Taché « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » du 21 février 2018.

Cette proposition vise, afin d'éviter des mobilités géographiques successives au long du parcours du demandeurs d'asile, à tenir compte des possibilités d'emploi lors de la répartition sur le territoire .